

-République Française-

2025061212

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 12 juin 2025 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 6 juin 2025

Etaient présents : Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FERREIRA, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, Mme MARTIN, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme AZEVEDO, M. PERET,

Pouvoirs : M. MONIER (à M. LITAUDON), M. JOLY (à M. MERCIER), Mme FAURE (à Mme PERICHON), Mme DIAT (à Mme PARRET), Mme IMBERT (à M. PISSOCHET), Mme DAVAUD (à Mme MARTIN),

Secrétaire de séance : M. RENON

Objet : Vente d'une partie d'un terrain cadastré AO 235

Monsieur Renon, acheteur de la parcelle, sort de la salle et ne prend part ni aux débats, ni au vote.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le procès-verbal du géomètre ;

CONSIDERANT que depuis l'année dernière, la mairie de Varennes sur allier est propriétaire de la parcelle AO 235 correspondant à l'ensemble immobilier de l'ancien magasin Le Kit ;

CONSIDERANT que cette parcelle comprend également deux cours qui encadrent le bâtiment ; que l'une d'elle n'est d'aucune utilité pour le magasin et jouxte la parcelle AO 234 ;

CONSIDERANT que le propriétaire de cette dernière a fait savoir aux services municipaux qu'il souhaitait l'acheter ;

CONSIDERANT qu'un bornage ayant été réalisé, cette cour a pour surface 74 m² ; que le prix en centre-ville d'un m² habitable est de 23 € ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de vendre à M RENON Stéphane la cour mentionnée, au prix de 1 702 € auquel seront ajoutés la moitié des frais de bornage, soit un montant de 2 242.00 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise la vente d'une partie de la parcelle AO 235, sise rue de l'hôtel de ville, d'une contenance de 74 m² au prix de 2 242.00 € à Monsieur RENON Stéphane.

Autorise le maire ou son représentant à signer les documents afférents.

23 JUIN 2025
Le Maire,
Roger LITAUDON

